



AAF Candriam Emerging Markets ESG Bonds

Publication des produits sur le site Web



Résumé

Pas d'objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Caractéristiques environnementales/sociales du produit financier

L'analyse des facteurs ESG est systématiquement intégrée au processus de prise de décision d'investissement d'ABN AMRO Funds Candriam Emerging Markets ESG Bonds (le « Compartiment »). Le Gestionnaire d'investissement externe définit l'intégration ESG comme le processus de reconnaissance de la matérialité financière (ou sens) des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans le cadre du processus d'investissement. Le Compartiment utilisera une sélection de titres conformes aux critères de responsabilité ESG d'ABN AMRO Investment Solutions (la « Société de gestion »). Pour être retenus, les Gestionnaires d'investissement externes doivent se conformer aux normes de qualité de la Société de gestion et suivre un processus de sélection qualitative. Ce processus repose sur l'analyse approfondie de la politique de responsabilité sociale d'entreprise du Gestionnaire d'investissement externe ainsi que de ses points forts en matière de développement durable, reposant sur l'analyse des professionnels ESG, la philosophie et le processus d'investissement. En vertu des critères de responsabilité ESG de la Société de gestion, le Gestionnaire d'investissement externe s'engage à appliquer des filtres négatifs et positifs ainsi qu'à prendre des mesures d'engagement si nécessaire. Le Compartiment est composé d'émetteurs qui sont soit des leaders dans les bonnes pratiques ESG, soit attractifs en raison de leur progression sur les questions ESG.

Le Compartiment promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Sur le plan environnemental, le Compartiment favorise la gestion du risque climatique. Les caractéristiques sociales promues par le Compartiment se concentrent à l'échelle mondiale sur les droits humains, les normes de travail ainsi que la diversité, l'équité et l'inclusion.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment utilise une sélection de titres respectant les critères de responsabilité environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le portefeuille est composé d'émetteurs qui sont soit des leaders dans les bonnes pratiques ESG, soit attractifs en raison de leur progression sur les questions ESG. Le Gestionnaire d'investissement externe utilise une analyse ESG exclusive, qui conduit à la notation et au score ESG, ainsi qu'une sélection des controverses fondée sur les normes et les activités pour définir l'univers investissable du Compartiment.

Du côté des entreprises, le Gestionnaire d'investissement externe a développé un cadre analytique pour identifier les sociétés qui sont les meilleures de leur catégorie (« best in class »). Les sociétés sont d'abord sélectionnées sur la base d'exclusions de secteurs controversés et d'un filtrage fondé sur des normes. Après cette sélection, les sociétés font l'objet d'une analyse plus approfondie sur la base de questions de développement spécifiques au secteur. Ces questions sont abordées sous deux angles distincts, mais liés : une analyse macro (analyse des activités commerciales) et une analyse micro (analyse des parties prenantes). Les résultats de l'analyse de la société et des parties prenantes sont combinés et le Gestionnaire d'investissement externe sélectionne les sociétés ayant les scores se situant dans les 80 % plus élevés de l'univers investissable. Dans le cadre de l'analyse macro, le Gestionnaire d'investissement externe a identifié cinq grandes tendances à long terme en matière de durabilité qui influencent fortement l'environnement dans lequel les sociétés opèrent, affectant leurs enjeux futurs sur le marché ainsi que leur croissance et leur prospérité à long terme :

- Exclusions d'activités controversées,
- Analyse fondée sur les normes pour déterminer si une entreprise respecte les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales (droits de l'homme, travail, environnement et lutte contre la corruption)
- Analyse des activités commerciales,
- Analyse des parties prenantes,
- Gérance.

Une micro-analyse examine séparément la capacité des entreprises à intégrer les intérêts de six parties prenantes dans leur stratégie à long terme. Les relations avec les parties prenantes créent des opportunités et des risques et sont donc des moteurs de la valeur à long terme.

En ce qui concerne les pays et les émetteurs d'obligations publiques, l'analyse est effectuée au niveau des pays. Le processus exclusif du Gestionnaire d'investissement externe utilise une approche quantifiable reposant sur quatre piliers (capital humain, capital naturel, capital social et capital économique). Ces quatre piliers intègrent une vaste gamme de questions ESG importantes qui sont évaluées à l'aide d'un ensemble d'indicateurs clés de performance. Le score ESG pays est calculé à l'aide d'un modèle de moyenne pondérée. Les quatre piliers clés sont considérés comme ayant la même importance et sont donc pondérés de la même manière. Au sein de chaque pilier, les questions ESG et les KPI sont pondérés en fonction de leur pertinence.

Pour les organisations supranationales émettant des obligations, le Gestionnaire d'investissement externe applique un processus en deux étapes prenant en compte (1) l'objectif de l'analyse de l'énoncé de la mission (pour sélectionner exclusivement les organisations supranationales dont la mission est de favoriser le développement économique et social des régions et des pays) (2) une analyse fondée sur les normes pour déterminer si l'organisation supranationale respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Proportion d'investissement

Le Compartiment prévoit d'investir au moins 80 % de son actif net dans des actifs qui ont été déterminés comme « éligibles » selon le processus ESG en place (d'où des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues). Par conséquent, jusqu'à 20 % des investissements peuvent ne pas être alignés sur ces caractéristiques.

Surveillance des caractéristiques environnementales/sociales

Lorsque la Société de gestion délègue une partie de la gestion du Compartiment à des Gestionnaires d'investissement externes, les contrôles sont effectués à deux niveaux. Pour les contrôles avant négociation, les Gestionnaires d'investissement externes effectuent des contrôles en utilisant leurs propres cadres ainsi que les directives fournies par la Société de gestion. Pour les contrôles après négociation, ceux-ci sont réalisés à la fois au niveau des Gestionnaires d'investissement externes et de la Société de gestion, chacun utilisant ses propres cadres.

Le Gestionnaire d'investissement externe effectue périodiquement des contrôles sur les règles internes et sur les émetteurs. L'équipe d'analystes ESG doit analyser les émetteurs, leur attribuer un score ESG interne et surveiller les alertes ISR. Tous les scores et analyses sont utilisés pour mettre à jour l'univers ESG du Compartiment.

Lorsque des modifications sont appliquées aux règles ou aux contrôles, l'équipe ESG doit avertir les équipes Front Office et Risk Management, qui mèneront des contrôles de conformité indépendants du Compartiment, à l'aide de leurs serveurs de contraintes. Enfin, les violations potentielles sont communiquées aux parties concernées du Gestionnaire d'investissement externe à des fins de justification et de décisions finales.

La Société de gestion, par l'intermédiaire de son équipe Business Control & Oversight, effectue des contrôles périodiques a posteriori pour veiller à la conformité du portefeuille avec les engagements pris. Si la Société de gestion détecte un « élément non conforme », son équipe Business Control & Oversight l'analysera d'abord et engagera le dialogue avec le Gestionnaire d'investissement externe si nécessaire. Selon la nature de la non-conformité, l'équipe ESG de la Société de gestion peut décider de la surveiller à l'aide de sa « Liste de surveillance ESG » exclusive. Si la non-conformité persiste au fil du temps, un processus de remontée est mis en place par la Société de gestion pour garantir un plan de correction en temps voulu et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Sources des données et traitement

La Société de gestion surveille la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment en faisant appel à ses propres fournisseurs de données. La Société de gestion utilise trois fournisseurs de données externes comme sources principales. Une fois recueillies à partir de ces sources, les données sont intégrées et stockées dans l'outil interne « front-to-back » et/ou disponibles dans le système de gestion des données dédié de la Société de gestion (qui obtient directement et en continu les données des fournisseurs). Les informations sont également disponibles via des portails dédiés développés par des fournisseurs de données externes, dont l'accès est limité à des utilisateurs spécifiques de la Société de gestion.

Les principales sources d'information du Gestionnaire d'investissement externe sont des fournisseurs tiers, ainsi que des données internes. Pour sélectionner les fournisseurs de données les plus pertinents, l'équipe d'investissement et de recherche ESG du Gestionnaire d'investissement externe effectue un filtrage, confirmant la pertinence des sources de données ESG existantes, identifiant les besoins de données ESG supplémentaires et les sources de données respectives, et assurant la recherche raisonnable et le suivi des fournisseurs de données ESG. Une fois les fournisseurs de données sélectionnés, un processus global est mis en œuvre pour collecter, transformer, agréger, exploiter et permettre aux équipes concernées de visualiser les données en conséquence.

Recherche raisonnable

La Société de gestion effectue des audits préalables pour la sélection des stratégies déléguées ainsi que pour les fonds d'investissement à capital variable. L'équipe d'analystes Recherche raisonnable en gestion (RRG) identifie et sélectionne des stratégies d'investissement de haute qualité et surveille l'univers des stratégies approuvées. L'équipe RRG se concentre sur tous les éléments liés à l'investissement et au développement durable d'une stratégie d'investissement. L'analyse approfondie de la Société de gestion est basée sur une « approche 5-P » : Parent, Personnes, Processus, Portefeuille et Performances. Chacun des aspects ci-dessus est évalué et conduit à une évaluation finale de la stratégie. Dans le cadre du processus de surveillance, l'équipe RRG examine périodiquement la performance de la stratégie pour s'assurer qu'elle reste alignée sur le style d'investissement du portefeuille. L'équipe ESG assiste l'équipe RRG dans l'examen du processus et des méthodologies mis en place par le Gestionnaire d'investissement externe lorsqu'elle examine les questions ESG et de durabilité. L'équipe ESG fournit des commentaires qualitatifs pendant la phase de sélection et soutient l'équipe RRG tout au long de son processus d'analyse, en utilisant l'approche « 5-P » susmentionnée. En outre, au cours de la phase de suivi, l'équipe ESG surveillera les caractéristiques et la performance du Compartiment par rapport aux caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris l'examen d'investissements sous-jacents).



Aucun objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.



Caractéristiques environnementales/sociales du produit financier

L'analyse des facteurs ESG est systématiquement intégrée au processus de prise de décision d'investissement d'ABN AMRO Funds Candriam Emerging Markets ESG Bonds (le « Compartiment »). Le Gestionnaire d'investissement externe définit l'intégration ESG comme le processus de reconnaissance de la matérialité financière (ou sens) des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans le cadre du processus d'investissement. Le Compartiment utilisera une sélection de titres conformes aux critères de responsabilité ESG d'ABN AMRO Investment Solutions (la « Société de gestion »). Pour être retenus, les Gestionnaires d'investissement externes doivent se conformer aux normes de qualité de la Société de gestion et suivre un processus de sélection qualitative. Ce processus repose sur l'analyse approfondie de la politique de responsabilité sociale d'entreprise du Gestionnaire d'investissement externe ainsi que de ses points forts en matière de développement durable, reposant sur l'analyse des professionnels ESG, la philosophie et le processus d'investissement. En vertu des critères de responsabilité ESG de la Société de gestion, le Gestionnaire d'investissement externe s'engage à appliquer des filtres négatifs et positifs ainsi qu'à prendre des mesures d'engagement si nécessaire. Le Compartiment est composé d'émetteurs qui sont soit des leaders dans les bonnes pratiques ESG, soit attractifs en raison de leur progression sur les questions ESG.

Le Compartiment promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Sur le plan environnemental, le Compartiment favorise la gestion du risque climatique. Les caractéristiques sociales promues par le Compartiment se concentrent à l'échelle mondiale sur les droits humains, les normes de travail ainsi que la diversité, l'équité et l'inclusion.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.



Stratégie d'investissement

Description de la stratégie

Le Compartiment utilise une sélection de titres respectant les critères de responsabilité environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le portefeuille est composé d'émetteurs qui sont soit des leaders dans les bonnes pratiques ESG, soit attractifs en raison de leur progression sur les questions ESG. Le Gestionnaire d'investissement externe utilise une analyse ESG exclusive, qui conduit à la notation et au score ESG, ainsi qu'une sélection des controverses fondée sur les normes et les activités pour définir l'univers investissable du Compartiment.

Du côté des entreprises, le Gestionnaire d'investissement externe a développé un cadre analytique pour identifier les sociétés qui sont les meilleures de leur catégorie (« best in class »). Les sociétés sont d'abord sélectionnées sur la base d'exclusions de secteurs controversés et d'un filtrage fondé sur des normes. Après cette sélection, les sociétés font l'objet d'une analyse plus approfondie sur la base de questions de développement spécifiques au secteur. Ces questions sont abordées sous deux angles distincts, mais liés : une analyse macro (analyse des activités commerciales) et une analyse micro (analyse des parties prenantes). Les résultats de l'analyse de la société et des parties prenantes sont combinés et le Gestionnaire d'investissement externe sélectionne les sociétés ayant les scores se situant dans les 80 % plus élevés de l'univers investissable. Dans le cadre de l'analyse macro, le Gestionnaire d'investissement externe a identifié cinq grandes tendances à long terme en matière de durabilité qui influencent fortement l'environnement dans lequel les sociétés opèrent, affectant leurs enjeux futurs sur le marché ainsi que leur croissance et leur prospérité à long terme :

- Exclusions d'activités controversées,
- Analyse fondée sur les normes pour déterminer si une entreprise respecte les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales (droits de l'homme, travail, environnement et lutte contre la corruption)
- Analyse des activités commerciales,
- Analyse des parties prenantes,
- Gérance.

Une micro-analyse examine séparément la capacité des entreprises à intégrer les intérêts de six parties prenantes dans leur stratégie à long terme. Les relations avec les parties prenantes créent des opportunités et des risques et sont donc des moteurs de la valeur à long terme.

En ce qui concerne les pays et les émetteurs d'obligations publiques, l'analyse est effectuée au niveau des pays. Le processus exclusif du Gestionnaire d'investissement externe utilise une approche quantifiable reposant sur quatre piliers (capital humain, capital naturel, capital social et capital économique). Ces quatre piliers intègrent une vaste gamme de questions ESG importantes qui sont évaluées à l'aide d'un ensemble d'indicateurs clés de performance. Le score ESG pays est calculé à l'aide d'un modèle de moyenne pondérée. Les quatre piliers clés sont considérés comme ayant la même importance et sont donc pondérés de la même manière. Au sein de chaque pilier, les questions ESG et les KPI sont pondérés en fonction de leur pertinence.

Pour les organisations supranationales émettant des obligations, le Gestionnaire d'investissement externe applique un processus en deux étapes prenant en compte (1) l'objectif de l'analyse de l'énoncé de la mission (pour sélectionner exclusivement les organisations supranationales dont la mission est de favoriser le développement économique et social des régions et des pays) (2) une analyse fondée sur les normes pour déterminer si l'organisation supranationale respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Pratiques de bonne gouvernance

Dans le cadre de sa « bonne politique de gouvernance », la Société de gestion du Compartiment identifie les sociétés qui ne respectent pas les bonnes pratiques de gouvernance. Les sociétés qui ne suivent pas des pratiques de bonne gouvernance sont exclues de l'univers d'investissement initial du Compartiment. La source de données utilisée pour tous les critères mentionnés ci-dessous et pour définir le test réussite-échec en matière de gouvernance de la Société de gestion est Sustainalytics.

Composant SFDR	Indicateur	Critères d'exclusion	Description
Structure de gestion saine	Pacte mondial des Nations Unies - Principe 10	Statut Liste de surveillance et Non conforme	Le Principe 10 du Pacte mondial des Nations Unies est lié à la lutte contre la corruption et les actes de corruption et stipule que les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et la corruption.
	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, les sujets suivants sont abordés : irrégularités comptables, corruption et actes de corruption, pratiques anticoncurrentielles, sanctions et composition du conseil d'administration.
Relations avec les collaborateurs	Pacte mondial des Nations Unies - Principes 3, 4, 5 et 6	Statut Liste de surveillance et Non conforme	Les Principes 3, 4, 5 et 6 du Pacte mondial des Nations Unies sont liés aux conditions de travail. Ces principes stipulent que les entreprises doivent respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'occupation.
	Évaluation des controverses sociales	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, les sujets suivants sont inclus : liberté d'association, travail des enfants/forcé, santé et sécurité, relations communautaires, respect des droits humains, normes de travail, discrimination et harcèlement.
Conformité fiscale	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, l'évitement fiscal et l'évasion fiscale sont pris en compte.
Rémunération du personnel	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, la rémunération est prise en compte.

Le Gestionnaire d'investissement externe estime que des mécanismes de transparence et de responsabilité solides devraient conduire à une meilleure gestion des risques et opportunités ESG. La gouvernance d'entreprise est un aspect essentiel de l'analyse des parties prenantes du Gestionnaire d'investissement externe. Elle permet d'évaluer la manière dont une société interagit avec ses parties prenantes et les gère, ainsi que la manière dont le conseil d'administration d'une société remplit ses obligations en matière de gouvernance et de gestion en ce qui concerne la divulgation et la transparence, ainsi que la prise en compte des objectifs de durabilité. Pour évaluer les pratiques de gouvernance d'une société, l'analyse ESG du Gestionnaire d'investissement externe comprend, entre autres, cinq piliers clés de gouvernance :

- La direction stratégique qui évalue l'indépendance, l'expertise et la composition du conseil d'administration et garantit que le conseil d'administration agit dans l'intérêt de tous les actionnaires et des autres parties prenantes et peut exercer une fonction de compensation par rapport à la direction.
- L'évaluation de l'indépendance du comité d'audit et du commissaire aux comptes afin d'éviter les conflits d'intérêts.
- La transparence de la rémunération des dirigeants, qui permet aux dirigeants et au comité de rémunération d'être tenus pour responsables par les actionnaires, contribue à aligner les intérêts des dirigeants et des actionnaires et à mettre l'accent sur les performances à long terme.
- Le capital social pour garantir que tous les actionnaires disposent des mêmes droits de vote.
- La conduite financière et la transparence.

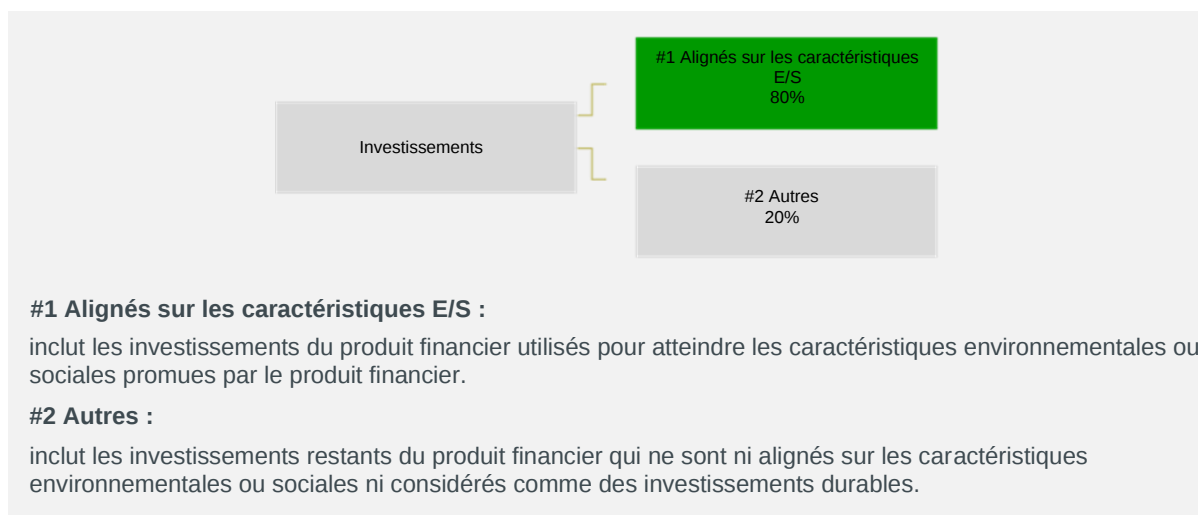
Les exigences de bonne gouvernance décrites dans le Règlement SFDR ne s'appliquent qu'aux investissements dans des sociétés. Néanmoins, le Gestionnaire d'investissement externe a mis en place une méthodologie de bonne gouvernance en cas de prise en compte d'entreprises publiques, d'agences souveraines et d'émetteurs souverains.



Proportion des investissements

Le Compartiment investit au moins 80 % de son actif net dans des actifs qui ont été déterminés comme « éligibles » selon le processus ESG en place (d'où des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S).

Jusqu'à 20 % des investissements ne sont pas alignés sur ces caractéristiques (#2 Autres). Le terme « #2 Autres » inclut les instruments dérivés, les dépôts bancaires à vue, y compris les espèces détenues sur des comptes courants auprès d'une banque accessible à tout moment. Ils sont utilisés à des fins d'investissement, de couverture et de gestion efficace du portefeuille. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale associée à ces investissements. Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce



Compartiment est disponible dans le prospectus.



Surveillance des caractéristiques environnementales ou sociales

La Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe effectuent indépendamment une évaluation de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales du Compartiment.

Le Gestionnaire d'investissement externe et ses équipes effectuent des contrôles sur ces indicateurs à l'aide de leurs outils exclusifs.

- **Suivi des émetteurs :**
L'équipe d'analystes ESG est responsable de l'analyse et de l'évaluation de la durabilité des émetteurs du Compartiment. L'équipe évaluera périodiquement les émetteurs et leur attribuera un score ESG interne. Chaque analyste se voit attribuer un secteur spécifique, dans lequel il supervisera le suivi des scores ESG et des alertes ISR des émetteurs. Tous les détails de ces scores et analyses sont stockés en interne et utilisés pour maintenir l'univers ESG du Compartiment à jour.

Le Comité de risque de durabilité entre ensuite en jeu pour examiner les violations potentielles détectées au sein de cet univers ESG. Le cas échéant, le Comité décide des mesures à prendre concernant des violations spécifiques : discuter avec le Front Office, modifier les règles internes, informer le Comité exécutif, etc.

- Suivi des règles et contrôles internes :
Outre le suivi des émetteurs du Compartiment, le Gestionnaire d'investissement externe met régulièrement à jour ses règles et contrôles internes. Lorsque des modifications sont appliquées aux règles ou aux contrôles (modèles sectoriels, activités controversées, etc.), l'équipe ESG du Gestionnaire d'investissement externe est chargée d'avertir à la fois le Front Office et les équipes de Gestion du risque. Les deux équipes effectuent ensuite périodiquement des contrôles de conformité indépendants du Compartiment, à l'aide des serveurs de contraintes gérés par l'équipe de Gestion du risque. Enfin, les violations potentielles détectées sont directement communiquées au Gestionnaire du Compartiment et à son responsable, ainsi qu'au Directeur d'investissement et de recherche ESG, et le gestionnaire de portefeuille peut également être invité à justifier cette violation.

Au niveau de la Société de gestion, la surveillance des caractéristiques environnementales ou sociales du produit d'investissement est assurée par un cadre de contrôle dédié. La Société de gestion, par l'intermédiaire de son équipe Business Control & Oversight, effectue des contrôles périodiques a posteriori pour veiller à la conformité du portefeuille avec les engagements pris. Si la Société de gestion détecte un « élément non conforme », son équipe Business Control & Oversight l'analysera d'abord et engagera le dialogue avec le Gestionnaire d'investissement externe si nécessaire. Selon la nature de la non-conformité, l'équipe ESG de la Société de gestion peut décider de la surveiller à l'aide de sa « Liste de surveillance ESG » exclusive. Si la non-conformité persiste au fil du temps, un processus de remontée est mis en place par la Société de gestion pour garantir un plan de correction en temps voulu et dans le meilleur intérêt des actionnaires.



Méthodologies

L'analyse ESG est systématiquement intégrée au processus de prise de décision d'investissement. Dans son cadre de travail ESG, la Société de gestion utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment :

Du côté des entreprises :

- Absence de sociétés qui ne répondent pas aux critères définis dans la liste d'exclusion de la Société de gestion et qui sont jugées incompatibles avec la promotion des caractéristiques E/S (p. ex. tabac, armes controversées).
- Évaluation du niveau de controverse - l'implication dans des controverses est une mesure clé des performances ESG. L'évaluation du niveau de controverse reflète dans quelle mesure une société est impliquée dans des polémiques et la façon dont elle gère ces polémiques.
- Conformité au Pacte mondial des Nations Unies - Le Pacte mondial des Nations Unies est la plus grande initiative en matière de durabilité des entreprises au monde visant à encourager ces acteurs et les sociétés du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables, et à rendre compte de leur mise en œuvre. Le Pacte mondial des Nations Unies est un cadre fondé sur des principes pour les entreprises, qui énonce dix principes dans les domaines des droits humains, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies sont issus de : la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.
- Scores de risque ESG : les scores de risque ESG mesurent l'exposition d'une entreprise aux risques ESG importants spécifiques à un secteur et la manière dont celle-ci gère ces risques. Cette méthode multidimensionnelle de mesure du risque ESG combine les concepts de gestion et d'exposition pour parvenir à une évaluation absolue du risque ESG.

- Émissions de GES du scope 1 - les émissions du scope 1 sont issues des opérations internes d'une entreprise, y compris la production d'énergie sur site, les flottes de véhicules, les opérations de fabrication et les déchets.
- Émissions de GES du scope 2 - les émissions du scope 2 sont des émissions indirectes générées par la production d'énergie utilisée par l'entreprise.

Du côté des émetteurs souverains :

- Absence de pays qui ne répondent pas aux critères définis dans la liste d'exclusion de la Société de gestion et qui sont jugés incompatibles avec la promotion des caractéristiques E/S (c'est-à-dire les pays figurant sur la liste des sanctions d'ABN AMRO, ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ratification de l'Accord de Paris, ratification de la Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants)
- Notations du risque pays - Les notations du risque pays mesurent le risque pour la prospérité et le développement économique à long terme d'un pays en évaluant sa capacité à utiliser et gérer sa richesse de manière durable.
- Émissions des gouvernements.



Sources des données et traitement

Le Gestionnaire d'investissement externe met en œuvre divers KPI pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment. Les principaux fournisseurs de données auxquels il est fait appel pour ces KPI sont Bloomberg, Carbone4Finance, ISS-Oekom, Sustainalytics et Trucost, mais d'autres fournisseurs peuvent intervenir, ainsi que des données internes. Pour sélectionner les fournisseurs de données les plus pertinents pour les KPI, l'équipe d'investissement et de recherche ESG du Gestionnaire d'investissement externe effectue un filtrage, confirmant la pertinence des sources de données ESG existantes, identifiant les besoins de données ESG supplémentaires et les sources de données respectives, et assurant la recherche raisonnable et le suivi des fournisseurs de données ESG.

Une fois les fournisseurs de données sélectionnés, un processus global est mis en œuvre pour collecter, transformer, agréger, exploiter et permettre aux équipes concernées de visualiser les données en conséquence :

1. Acquisition de données : Les données ESG contiennent à la fois les données brutes des fournisseurs externes et les données internes qui se composent d'un fichier agrégé avec des informations d'exclusion et des données supplémentaires des fournisseurs externes. Les données brutes ESG sont mises à jour au moins quatre fois par an, tandis que les données internes sont mises à jour plus régulièrement. Ces processus sont principalement automatisés.
2. Intégration de données : sur la base du catalogue de données fourni par des fournisseurs de données externes, des contrôles de qualité sont effectués pour vérifier la validité du format de données et garantir l'exhaustivité des données.
3. Cartographie et transformation : les identifiants spécifiques au fournisseur sont cartographiés à l'aide d'une méthodologie prédéfinie, ce qui permet la récupération des données associées. Les données brutes provenant de fournisseurs externes sont ensuite enrichies et agrégées pour une analyse plus approfondie.
4. Cohérence des données, à la fois au niveau de l'émetteur et du portefeuille : surveillance étroite de la variation des indicateurs clés de durabilité, par rapport aux seuils prédéfinis pour détecter les dépassements. Toutes les anomalies détectées (données manquantes ou incohérences de données) font l'objet d'une enquête interne et, le cas échéant, sont transmises au fournisseur source. Il existe également un processus interne d'écrasement d'un point de données en cas de désaccord avec la valeur du fournisseur de données externe.

5. Exploitation et visualisation : les données sont diffusées pour les gestionnaires via des outils internes et pour les clients via les rapports.

La Société de gestion surveille la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment en faisant appel à ses propres fournisseurs de données.

La Société de gestion utilise trois fournisseurs de données externes comme sources principales :

- La Société de gestion fait appel au fournisseur de données externe Sustainalytics pour évaluer les caractéristiques environnementales et/ou sociales des composants du Compartiment. La Société de gestion fait appel à Sustainalytics pour les scores de risque ESG, les controverses, l'implication des produits et l'alignement avec les normes internationales (par exemple, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales).
- La Société de gestion fait appel à Morningstar pour analyser le groupe de pairs du Compartiment, ainsi que pour divers calculs de données ESG au niveau du portefeuille.
- La Société de gestion fait appel au fournisseur de données ISS pour les données relatives au climat et à l'impact. La Société de gestion fait également appel à ISS comme solution de vote par procuration.

Une fois recueillies à partir de ces sources, les données sont intégrées et stockées dans l'outil interne « front-to-back » et/ou disponibles dans le système de gestion des données dédié de la Société de gestion (qui obtient directement et en continu les données des fournisseurs). Les informations sont également disponibles via des portails dédiés développés par des fournisseurs de données externes, dont l'accès est limité à des utilisateurs spécifiques de la Société de gestion. La Société de gestion vérifie que les données sont disponibles, rapportées (ou calculées) et fiables au fil du temps. Au cas par cas (par exemple, si un score ESG est manquant), la Société de gestion peut utiliser d'autres sources d'information pour formuler sa propre opinion sur l'adéquation ESG de toute opportunité d'investissement avec la stratégie du Compartiment.



Limitations aux méthodologies et aux données

La Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe ont remarqué que les méthodologies et les données utilisées présentent les limites suivantes :

- Qualité des données : l'approche du Gestionnaire d'investissement externe inclut l'analyse qualitative des caractéristiques ESG d'une entreprise. La méthodologie est soumise à des limitations, notamment la dépendance à la qualité des données fournies par les émetteurs ou les fournisseurs de recherche tiers.
- Couverture : L'équipe d'analystes ESG du Gestionnaire d'investissement externe peut ne pas être suffisamment fournie pour couvrir l'ensemble de l'univers d'investissement et des limites méthodologiques existent. En outre, en ce qui concerne les fournisseurs de données externes, bien que le nombre d'émetteurs couverts par les fournisseurs de données ait considérablement augmenté au fil du temps et que ce nombre continue à augmenter, il peut arriver qu'une entreprise spécifique ne soit pas évaluée par eux. En effet, soit le fournisseur de données ne couvre pas l'entreprise en question, soit l'entreprise n'a pas fourni les données nécessaires à une évaluation appropriée par le fournisseur de données.
- Divergences dans les notations ESG : le Gestionnaire d'investissement externe obtient ses données auprès de différents fournisseurs de données qui ont des méthodologies différentes pour évaluer la performance ESG. Le résultat de leur évaluation peut dans une certaine mesure être subjectif et incohérent.
- Données estimées : tous les points de données ne sont pas des données rapportées et certaines des données utilisées sont des estimations. Par exemple, dans le cas de données carbone ou de notations ESG, certains calculs techniques peuvent être basés sur des données estimées (par référence à la moyenne d'un groupe de pairs, par exemple).



Recherche raisonnable

La Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe effectuent indépendamment des recherches raisonnables sur les actifs sous-jacents du Compartiment.

La recherche raisonnable sur les actifs sous-jacents du produit financier est assurée par les équipes de gestion de portefeuille et des risques du Gestionnaire d'investissement externe. La recherche raisonnable est soutenue par un seul outil : le serveur de contraintes, qui combine les contraintes réglementaires et contractuelles, ainsi que les limites, afin d'éviter les erreurs opérationnelles dans la gestion du Compartiment. Ce serveur est automatiquement mis à jour en fonction des modifications apportées à l'univers d'investissement ESG par l'équipe ESG. Des contraintes sont appliquées, par exemple, à :

1. La liste des investissements autorisés.
2. Les ratios potentiels (liquidité, dispersion) définis.
3. La principale contrainte réglementaire applicable au Compartiment.
4. La « liste des avertissements sur le crédit » et la « liste des avertissements sur les actions ».

Une fois les contraintes configurées dans le serveur de contraintes, tout ordre saisi par le gestionnaire de portefeuille est immédiatement vérifié par rapport à ces derniers avant que l'ordre ne soit envoyé aux marchés (contrôle préalable). Le gestionnaire de portefeuille est alerté en cas de violation des contraintes.

Dans le cadre de son modèle économique, la Société de gestion effectue des recherches raisonnables pour la sélection et la surveillance des stratégies gérées en externe. Les équipes Recherche raisonnable en gestion (RRG) et ESG effectuent activement des recherches raisonnables sur les actifs sous-jacents du Compartiment.

- L'équipe RRG identifie et sélectionne des stratégies d'investissement externes de haute qualité et surveille l'univers des stratégies approuvées. L'équipe d'analystes RRG se concentre sur tous les éléments liés à l'investissement et à la durabilité d'une stratégie d'investissement, tels que l'organisation, l'équipe, l'investissement, la construction de portefeuille, le processus, l'historique de suivi, etc. Les rapports de recherche RRG incluent une recherche raisonnable approfondie en matière de durabilité et un score de durabilité distinct.
Pour toutes les stratégies, les analystes RRG évaluent l'engagement et la transparence du Gestionnaire d'investissement externe en matière d'investissement durable. Ils évaluent également dans quelle mesure et à quelles étapes les critères ESG sont intégrés dans les stratégies d'investissement et effectivement pris en compte dans le processus d'investissement et le portefeuille. Cette analyse est réalisée au moyen d'un questionnaire envoyé via la plate-forme exclusive de la Société de gestion, Deeligenz, ainsi que lors de réunions avec les professionnels impliqués dans la stratégie (par exemple, les gestionnaires de portefeuille, les analystes financiers, les analystes ESG, l'équipe de gestion, etc.). L'analyse approfondie de la Société de gestion est basée sur une « approche 5-P » : Parent, Personnes, Processus, Portefeuille et Performances. Chacun des aspects ci-dessus est évalué et conduit à une évaluation finale de la stratégie.
Dans le cadre du processus de surveillance, l'équipe RRG examine la performance de la stratégie sur une base mensuelle pour s'assurer qu'elle reste alignée sur le style d'investissement du portefeuille. L'équipe RRG est transparente et surveille régulièrement le portefeuille de la stratégie déléguée. Les notations ESG et autres caractéristiques durables des actifs sous-jacents du portefeuille sont surveillées régulièrement. En outre, les analystes RRG prennent part à des réunions trimestrielles avec les Gestionnaires d'investissement externes pour discuter des performances et transactions récentes afin de surveiller l'alignement avec la philosophie d'investissement et de durabilité initialement sélectionnée. Pour se préparer à la réunion, les analystes RRG envoient un questionnaire de surveillance à l'aide de la plate-forme exclusive de la société de gestion, Deeligenz, avec des questions relatives au portefeuille, à la performance et à la durabilité. Au cours des entretiens, le Gestionnaire d'investissement externe précise s'il y a eu des changements au sein de l'équipe et des processus. Les analystes et le Gestionnaire d'investissement externe discutent également de leurs

récents engagements et des étapes clés de la période. En outre, les analystes RRG surveillent tous les événements importants susceptibles d'affecter le Gestionnaire d'investissement externe, par exemple en ce qui concerne ses investissements, ses analystes financiers et ESG, ses processus d'investissement, sa capacité d'engagement. Chaque changement peut avoir une incidence sur la notation de la stratégie sur la base des 5-P, ce qui peut entraîner une modification des notations de la stratégie, y compris le score de durabilité.

- L'équipe ESG assiste l'équipe RRG dans l'examen du processus et des méthodologies mis en place par le Gestionnaire d'investissement externe lorsqu'elle examine les questions ESG et de durabilité. L'équipe ESG fournit des commentaires qualitatifs pendant la phase de sélection du mandat et soutient l'équipe RRG tout au long de son processus d'analyse, en utilisant l'approche « 5-P » susmentionnée. En outre, au cours de la phase de suivi, l'équipe ESG surveillera les caractéristiques et la performance du Compartiment par rapport à l'objectif d'investissement durable initialement défini. L'équipe ESG surveillera également les investissements sous-jacents du Compartiment par rapport à l'objectif global d'investissement durable, ainsi que les indicateurs de durabilité pour toutes les participations du Compartiment. Si une participation est identifiée comme ne satisfaisant pas aux caractéristiques de durabilité du Compartiment, l'équipe ESG examinera la question plus en détail en menant une analyse interne. Si l'équipe ESG considère que le risque est négligeable, elle peut permettre au Gestionnaire d'investissement externe de maintenir sa position dans la participation. En outre, l'équipe ESG est chargée d'examiner périodiquement les listes d'exclusion, d'évaluer la pertinence des dernières informations ESG concernant les émetteurs soumis à des restrictions et de mettre à jour les listes en conséquence, ajustant ainsi les portefeuilles. L'équipe ESG s'assure également de la bonne compréhension et de la bonne mise en œuvre des exigences réglementaires en matière de finance verte, comme le SFDR, les RTS ou la Taxonomie sur l'ensemble de la gamme de produits. Enfin, l'équipe ESG est responsable de la classification durable de la gamme de produits de la Société de gestion. Dans l'ensemble, l'équipe ESG joue un rôle très transversal dans l'organisation de la Société de gestion, car les questions ESG sont au cœur de sa stratégie d'investissement.



Politiques d'engagement

Dans le cadre de son modèle économique de conseil par délégation, la Société de gestion délègue la responsabilité de l'engagement au Gestionnaire d'investissement externe sélectionné. Toutefois, la Société de gestion ne délègue pas toutes les activités de gestion et est responsable du vote par procuration. Le Gestionnaire d'investissement externe peut jouer le rôle de conseiller et guider la Société de gestion sur les questions spécifiques qu'elle aborde avec des émetteurs spécifiques. La décision finale pour le vote par procuration revient à la Société de gestion, même lorsqu'elle reçoit des conseils.

L'engagement est un élément clé du processus d'investissement du Gestionnaire d'investissement externe, compte tenu de son impact potentiel sur les rendements des investissements et de sa pertinence en tant que canal pour discuter de la durabilité avec les émetteurs. Le Gestionnaire d'investissement externe utilise ses relations avec les émetteurs pour les surveiller sur des questions pertinentes telles que la stratégie, la performance et le risque financiers et non financiers, la structure du capital, l'impact social et environnemental, la gouvernance d'entreprise, etc. Les informations peuvent être utilisées par le Gestionnaire d'investissement externe à des fins d'analyse ESG et fondamentale, car il estime que la prise en compte des facteurs ESG permet une meilleure évaluation des émetteurs et donc des décisions d'investissement mieux informées. Le Gestionnaire d'investissement externe considère l'engagement comme un facteur clé de l'atténuation des risques, ainsi que de la protection et de l'amélioration de la création de valeur à long terme.

À cet égard, le Gestionnaire d'investissement externe a établi une politique d'engagement, où les activités d'engagement se réfèrent aux interactions entre le Gestionnaire d'investissement externe et les tiers suivants :

- Émetteurs actuels ou potentiels sur des questions ESG. Les émetteurs ciblés peuvent être des entreprises, des États ou des organismes affiliés (municipalités, agences, entités supranationales, etc.) ayant une présence dans une ou plusieurs catégories d'actifs telles que des actions cotées ou des titres à revenu fixe.
- Entités qui peuvent influencer ou initier des changements dans le cadre réglementaire ou de marché impliquant des aspects ESG.

Le périmètre d'engagement du Gestionnaire d'investissement externe couvre les modèles commerciaux des émetteurs, la gamme de produits et la stratégie associée, ainsi que la gestion opérationnelle. Le Gestionnaire d'investissement externe peut s'engager auprès de tous les types d'émetteurs, et dans toutes les régions, à l'aide d'un processus d'engagement fondé sur quatre piliers :

- Encourager une meilleure divulgation des questions ESG
- Soutenir la prise de décision en matière d'investissement
- Influencer les pratiques d'entreprise sur les questions ESG
- Promouvoir la finance durable

L'identification formelle et la hiérarchisation des activités d'engagement à poursuivre sont effectuées à l'aide de cette approche, ainsi qu'une évaluation de la matérialité de la question, de l'impact au sein des ODD, de la présence de l'émetteur dans les portefeuilles, des intérêts de l'équipe d'investissement du Gestionnaire d'investissement externe, et l'effet de levier potentiel. En outre, il existe trois principaux thèmes à long terme qui stimulent les activités d'engagement du Gestionnaire d'investissement externe : (i) éthique commerciale, (ii) conditions de travail équitables et (iii) transition énergétique.

Une fois les problématiques d'engagement identifiées et hiérarchisées, le Gestionnaire d'investissement externe peut s'engager de manière proactive et réactive, en fonction du déclencheur. Le choix entre un dialogue direct ou collaboratif dépendra de plusieurs facteurs. Le dialogue individuel est prioritaire, mais une approche collaborative est préférable lorsque :

- L'interlocuteur est un pays, un groupe de pays, une organisation internationale ou toute autorité dans laquelle le Gestionnaire d'investissement externe n'est pas actionnaire.
- L'historique du dialogue individuel avec l'émetteur concerné est sous-optimal.
- L'occasion se présente de s'engager avec d'autres sur le thème, tout en évitant la fatigue des émetteurs lorsqu'ils répondent à des questions similaires.
- Un effet de levier plus important ou des économies d'échelle sont nécessaires.
- Une plus grande couverture médiatique devrait permettre d'attirer l'attention du public sur le thème étudié.

En rejoignant des initiatives collaboratives, le Gestionnaire d'investissement externe choisit généralement les émetteurs sur lesquels il souhaite être plus actif. Le Gestionnaire d'investissement externe peut alors diriger l'engagement avec l'émetteur, participer à des réunions et fournir aux autres investisseurs participants un cadre d'évaluation de l'engagement.

Le Gestionnaire d'investissement externe peut également participer à des initiatives collaboratives sans prendre la tête du processus d'engagement. En outre, pour les émetteurs pour lesquels il a un intérêt moindre, le Gestionnaire d'investissement externe peut être plus passif, agissant en tant que signataire et soutien des principaux investisseurs, mais sans participer aux réunions. Pour toutes les initiatives collaboratives signées par le Gestionnaire d'investissement externe, l'ensemble des actifs sous gestion est engagé.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la Politique d'engagement du Gestionnaire d'investissement externe à l'adresse <https://www.candriam.com/>.



Indice de référence désigné

Aucun indice spécifique lié aux ESG n'a été désigné pour ce Compartiment.